

## Séance du 1 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 27 mars 2014

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Lionel BEAUPERE, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PAPILLON, Laurent TALON, Philippe SABOT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Martine LUSTIERE.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2014.

### A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose l'ajout de quatre points supplémentaires à l'ordre du jour :

- \* Point sur la situation de la Péniche
- \* Validation du recrutement pour le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup>
- \* Devis sous compteur électrique au camping
- \* Acquisition d'un véhicule de service

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

### Élection des délégués

**C.N.A.S** : Après le vote à bulletin secret, ont obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin

- Titulaire : Christophe RONGET
- Suppléant : Martine LUSTIERE

**Service de maintien à domicile** : Après le vote à bulletin secret, ont obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin

- Titulaires : Martine LUSTIERE et Amélie PAPILLON
- Suppléant : Pascal THEVENOUX

**Sécurité Routière** : Après le vote à bulletin secret, ont obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin :

- Titulaires : Maurice COLLETTE et Lionel BEAUPERE

**SICTOM Nord Allier** : Après le vote à bulletin secret, ont obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin :

- Titulaires : Pascal THEVENOUX et Séverine LANDRE
- Suppléants : Matthieu ADELIN et Maurice COLLETTE

**SDE** : Après le vote à bulletin secret, ont obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin :

- Titulaire : Pascal THEVENOUX
- Suppléant : Maurice COLLETTE

**SIVOM** : Après le vote à bulletin secret, ont obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin :

- Titulaires : Philippe SABOT et Maurice COLLETTE

- Suppléants : Martine LUSTIERE et Ludovic GOGUE

**Commission appel d'offres :** Il convient de procéder à l'élection, à scrutin secret et à la proportionnelle de trois titulaires et de trois suppléants. Le Président étant Monsieur le Maire, une seule liste composée de :

- Titulaires : Pascal THEVENOUX, Laurent TALON, Matthieu ADELIN

- Suppléants : Ludovic GOGUE, Xavier ANGLEYS et Christophe RONGET est candidate.

Après le vote à bulletin secret, 15 voix pour, la liste entière est déclarée élue.

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :** Après le vote à bulletin secret, ont obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin :

- Martine LUSTIERE,

- Xavier ANGLEYS,

- Lionel BEAUPERE,

- Michelle LATOUR

### **Désignation des commissions**

**Commissions communales :** Le Conseil Municipal désigne les membres des diverses commissions. Il est précisé que Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire est Président de toutes les commissions communales, selon l'article L 2121-22.

**Bibliothèque :** Martine LUSTIERE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR.

**Bâtiments communaux, travaux voirie et sécurité :** Maurice COLLETTE, Ludovic GOGUE, Philippe SABOT, Didier CHARPIN, Lionel BEAUPERE, Laurent TALON, Didier MAURICE, Matthieu ADELIN.

**Affaires sociales, scolaires et petite enfance :** Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Amélie PAPILLON, Christophe RONGET.

**Conseil d'école :** Christophe RONGET, Amélie PAPILLON.

**Personnel communal :** Maire et adjoints

**Finances :** Christophe RONGET, Didier CHARPIN, Matthieu ADELIN, Ludovic GOGUE.

**Animations, manifestation, fêtes et cérémonies :** Tout le Conseil Municipal

**Entre aide Coulanges Pierrefitte :** Maurice COLLETTE, Didier CHARPIN, Philippe SABOT,

**Information, bulletin municipal, nouveaux arrivants :** Christophe RONGET, Xavier ANGLEYS, Séverine LANDRE, Matthieu ADELIN.

**Tourisme, environnement, zone de loisirs et patrimoine bâti naturel :** Xavier ANGLEYS, Ludovic GOGUE, Martine LUSTIERE, Matthieu ADELIN, Christophe RONGET, Laurent TALON, Séverine LANDRE, Lionel BEAUPERE.

**Développement local et vie associative :** Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Laurent TALON, Séverine LANDRE, Ludovic GOGUE, Xavier ANGLEYS, Lionel BEAUPERE.

**Maisons fleuries et fleurissement :** Maurice COLLETTE, Séverine LANDRE, Laurent TALON, Xavier ANGLEYS

**Correspondant défense :** Xavier ANGLEYS.

### **Point sur la situation de la Péniche**

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable au projet de fermeture durant trois mois en saison hivernale prévu dans le projet de redressement judiciaire de l'hôtel restaurant « La Péniche ». Après vérification, le bail prévoit une exploitation continue et justifie légalement cet avis.

### **Validation du recrutement pour le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Suite aux entretiens d'embauche pour le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, la candidature de Monsieur Gaël BAUDIN a été retenue. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail ainsi que tous les documents nécessaires à l'embauche.

### **Devis sous compteur électrique au camping**

Suite à la demande de devis pour la pose de sous-compteurs électriques pour les emplacements permanents au camping, le devis de la CEMHEF d'un montant de 1 773€ HT a été retenu. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à ordonner les travaux.

### **Acquisition d'un véhicule de service**

Le véhicule de service actuel étant en mauvais état, il doit être remplacé. Le devis de Monsieur CHARRONDIERE pour l'acquisition d'un véhicule de type « Kangoo » d'un montant de 2 800€ HT a été retenu. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### **Questions diverses**

**Le Comité des Fêtes** demande l'autorisation d'utiliser le site du plan d'eau ainsi que le local plage pour la fête de la Pentecôte. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son autorisation au Comité des Fêtes.